PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 octobre.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes, IRLES Marie-José, ZIVKOVIC Pascale

Etaient absentes excusées : Mmes ARCHENY Céline (pouvoir à ZIVKOVIC Pascale), DONZELLE Annie (pouvoir à GINDRE Roland), PECHINEY Murielle (pouvoir à CHAPON Xavier)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 7 juillet 2025

Désignation d'un secrétaire de séance : JACQUET Benoit

1/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – M57 – BUDGET PRINCIPAL 2025 - 30

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite au devis reçu pour les aménagements paysagers du parking centre-bourg, il est nécessaire de prévoir une somme supplémentaire au compte 231, opération N°207 -Parking centre bourg.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Virements de crédits

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Immobilisations corporelles en cours	231 Op. 207	+ 705.00		
Immobilisations corporelles en cours	231 Op. 216	- 705.00		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative N°2, telle que proposée par Monsieur le Maire,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

2/ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE D'HEYRIAT – PARTICIPATION DES COMMUNES DE NURIEUX-VOLOGNAT, LEYSSARD ET SERRIERE S/ AIN 2025 - 31

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** pour l'année scolaire 2024/2025 la somme de **1 100** euros par élève, comme participation des communes de Nurieux-Volognat, de Leyssard et de Serrières sur Ain pour les enfants scolarisés à l'école d'Heyriat.

3/ RAPPORT D'ACTIVITE HBA 2024 2025 - 32

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activité 2024 de Haut-Bugey Agglomération en séance publique.

Les conseillers municipaux n'ont émis aucune remarque.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

DONNE acte de cette présentation.

4/ BAIL DE LA SOCIETE DE CHASSE 2025 - 33

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre un avenant au bail de chasse sur les terrains communaux, consenti à la société de chasse de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, puisqu'une nouvelle présidente a été élue lors de l'assemblée générale du 4 juillet 2025.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant au bail de chasse consenti à la société de chasse de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

5/ CENTRE DE SANTE DE NANTUA 2025 - 34

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux, que face à une situation critique sur le secteur de Nantua-Montréal-la Cluse en matière de démographie médicale, privant plus de 10 000 habitants d'accès à un médecin généraliste, la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), le Conseil Départemental et Haut-Bugey Agglomération ont œuvré à la recherche d'une solution d'urgence, les autres Maisons de Santé ne pouvant absorber ces flux nouveaux. Le Centre de Santé de Nantua a ouvert ses portes en septembre 2025. Le Conseil Départemental, disposant de structures juridiques similaires, s'est mobilisé pour intégrer ce centre dans sa gestion actuelle des équipements de santé, en comptant sur le soutien des communes, de l'agglomération et des acteurs institutionnels. Un budget prévisionnel a été établi ; il est prévu que le salaire des deux secrétaires soit pris en charge par les communes adhérentes, avec une participation de 5.80 euros par habitant, ce qui représente pour la commune de Sonthonnax-la-Montagne, la somme de 1 693.60 euros. Monsieur le Maire propose de participer au financement du Centre de Santé des Nantua.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

ACCEPTE de participer au financement du Centre de Santé de Nantua, pour 5.80 euros par habitant, soit pour l'année 2025 : 1 693.60 euros,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

6/ DEMANDE DE CESSION A TITRE GRATUIT D'UN BARNUM AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES 2025 - 35

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 12 mai 2025 avait sollicité une demande, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour obtenir un barnum, destiné exclusivement à une utilisation par les associations de la commune.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, ayant reçu de nombreux dossiers, n'a pas pu donner une suite favorable à cette demande mais reconduit ce dispositif qui vise à soutenir le tissu associatif des communes de moins de 2 000 habitants. Pour rappel, les communes éligibles au « bonus ruralité » peuvent faire la demande de cession à titre gratuit d'un barnum destiné exclusivement à une utilisation par les associations locales. Les communes s'engagent à s'assurer pour tous les dommages lors de l'utilisation du barnum, par les associations et à le maintenir en état, le cas échéant, en remplaçant les éléments défectueux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une nouvelle demande auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'obtenir un barnum.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

DECIDE de faire une demande auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour obtenir un barnum, qui sera destiné exclusivement à une utilisation par les associations de la commune,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

7/ CHATS ERRANTS

Plusieurs habitants ont contacté le secrétariat ces dernières semaines pour faire part de la présence de chats errants à Heyriat et Sonthonnax-la-Montagne. La campagne de stérilisation et d'identification des chats errants a pris fin le 15 septembre2025. La commune n'était pas confrontée à ce problème jusqu'à présent.

A l'heure actuelle, nous ignorons si Haut-Bugey Agglomération va pouvoir reconduire cette campagne.

Il paraît primordial aux conseillers municipaux de sensibiliser la population sur les problèmes liés à la prolifération des chats, notamment pour la santé publique et la biodiversité - les chats errants souffrent souvent de maladies, parasites, blessures ; de plus, leur présence massive nuit aux oiseaux et petits mammifères - Nourrir les chats errants, si mignons soient-ils favorise leur installation et leur reproduction (rappel qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en seulement 4 ans).

Il est important, dans un premier temps de faire stériliser ses animaux de compagnie et de veiller à ce que les chats errants ne viennent pas manger dans les gamelles de nos amis à 4 pattes. Et surtout il ne faut pas les nourrir !

Si le problème s'aggrave, des sanctions pourraient-être mises en place (amendes).

La commune de Sonthonnax-la-Montagne n'a pas la capacité financière de prendre en charge les coûts de capture, stérilisation et identification des chats.

Un mot en ce sens, sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

8/ QUESTIONS DIVERSES

8-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY (pouvoir à Xavier CHAPON)
RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 25 H0011	PERRACHON Jean-Luc	Changement de menuiseries + création de 2 ouvertures	03/06/2025	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 25 H0012	LAVALETTE Dominique	Isolation toiture et augmentation pente du toit	26/06/2025	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 25 H0013	PERON Arthur	Peinture des volets existants – Couleur vert blanc	04/07/2025	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 25 H 0014	FEYEUX Christophe	Changement menuiseries	29/07/2025	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

- Fleurissement : prévoir taille des massifs et entretien avant l'hiver
- Décoration Noël : inventaire des décorations à prévoir
- Salle polyvalente : 7 locations sont prévues jusqu'à début mai 2026.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY (pouvoir à Pascale ZIVKOVIC)
Rentrée scolaire du 1er septembre 2025 :
Equipe enseignante inchangée ; Mesdames Gros et Guillon se partagent les 2 classes ; toujours accompagnées par Ann-Lyse Barbero, Manon Berthet-Bondet, et Anthony Barrault pour le transport scolaire.
Nouvelle organisation des niveaux :

- Classe 1: PS - MS - CM1 et CM2 (Mme Gros) — 16 élèves
- Classe 2: GS - CP - CE1 - CE2 (Mme Guillon) — 21 élèves

Soit 37 élèves au total, pour 25 familles.

Un grand nombre d'enfants sont inscrits aux services périscolaires (garderie matin/soir et cantine)

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE (pouvoir à Roland GINDRE)

- Des arbres sur des parcelles communales menacent de tomber ; il va falloir les couper.
- La dernière vente de gré à gré, organisée par l'ONF sur des bois dépérissant n'a suscité aucun intérêt ; aucun acheteur ne s'est manifesté ; une nouvelle vente aura lieu le 17 octobre prochain ; les élus espèrent que le bois sera vendu.
- Il est nécessaire de réaliser l'abattage de la grande haie située au début de la rue du Montfer.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE
Le grand gîte sera bloqué à la location les 3 dernières semaines de janvier 2026, pour permettre à l'employé communal de refaire entièrement la salle de bains (la baignoire sera remplacée par une douche, beaucoup plus pratique, les sols et murs seront refaits).

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :
80 à 85 % des habitants de la commune ont effectué les travaux de raccordement à l'assainissement collectif.
Un petit rappel sera fait afin que les derniers raccordements soient effectués en respectant les délais prévus par la loi.
Les fossés doivent être curés.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :
- Réparation du tracteur : l'électrovanne a été changée ; la révision a été faite.
- Mini bus : nécessité d'acheter des pneus neige, pour l'arrière du véhicule.

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES
RAS.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY
RAS.

Séance levée à 21h45

APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025